

**PROSPECTUS SIMPLIFIE
ING DIRECT CAC 40**

PARTIE STATUTAIRE**PRESENTATION SUCCINTE**

CODE ISIN FR0000989386.	ETABLISSEMENT S DESIGNES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS	POUR	RECEVOIR	LES
DENOMINATION ING Direct CAC 40.	ING DIRECT. SOCIETE GENERALE.			
FORME JURIDIQUE FCP de droit français.	DISTRIBUTEUR ING DIRECT.			
COMPARTIMENTS / NOURRICIER Non.	COMMISSAIRE AUX COMPTES ERNST&YOUNG ET AUTRES.			
SOCIETE DE GESTION LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT.	AUTRES DELEGATAIRES EURO-NAV assure la gestion comptable du FCP.			
DEPOSITAIRE, CONSERVATEUR, CENTRALISATEUR SOCIETE GENERALE.				

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION**CLASSIFICATION**

Actions des pays de la Communauté Européenne.

OPCVM D'OPCVM

Jusqu'à 100% de l'actif net du FCP.

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est de s'efforcer d'offrir une valeur liquidative du FCP, nette de frais de gestion, égale au cours de clôture de l'indice CAC 40TM du précédent jour de bourse à Paris divisé par 100, et exprimé en Euros.

Le porteur ne bénéficiera donc pas des dividendes associés aux actions composant l'indice CAC 40TM.

Compte tenu de la gestion mise en œuvre, l'objectif d'écart de suivi maximal entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de l'indice sera de 0.

DESCRIPTION DE L'ECONOMIE DU PRODUIT

Le porteur de parts du FCP sera exposé à la performance de l'indice CAC 40TM. En échange des dividendes associés aux actions composant l'indice, le porteur aura une valeur liquidative unitaire simple basée sur le cours de clôture de l'indice et des frais de souscription et de rachats nuls pour des ordres collectés par le commercialisateur.

INDICATEUR DE REFERENCE

Le fonds est un fonds indicel sur le CAC 40TM.

Le CAC 40TM est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 40 valeurs cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Paris.

Les valeurs éligibles sont choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur représentativité sectorielle et le volume important des transactions les concernant.

Principale référence de la Bourse de Paris, ses variations sont très fortement corrélées avec celles de l'ensemble du marché et il est naturellement l'indice support d'options et de contrats à terme négociés sur le MONEP.

La méthode de calcul de l'indice CAC 40™ ne prend pas en compte les dividendes versés par les sociétés qui le composent.

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'indice.

« CAC 40™ » est une marque déposée de la Société Euronext Paris SA pour désigner l'indice qu'elle calcule et qu'elle publie. Euronext Paris SA ne garantit ni la valeur de l'indice à un moment donné, ni les résultats ou la performance du produit indexé sur cet indice.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP investira principalement dans des OPCVM éligibles au PEA gérés par Lyxor International Asset Management. En vue de réaliser son objectif de gestion, le FCP aura recours à des swaps de performance négociés de gré à gré échangeant la performance des OPCVM à l'actif du FCP contre une exposition au CAC 40™.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants :

1. 100 % des risques de marché liés aux évolutions de l'indice CAC 40™. Le porteur est donc exposé à l'évolution (à la hausse comme à la baisse) de l'indice CAC 40™. Le CAC 40™ est un indice pondéré par capitalisation boursière flottante, mesurant l'évolution de 40 valeurs cotées sur les marchés réglementés d'Euronext Paris. Les valeurs éligibles sont choisies pour leur forte capitalisation boursière, leur représentativité sectorielle et le volume important des transactions les concernant.

2. Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint.

Rien ne garantit que l'objectif de gestion du FCP sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'indice CAC 40™ : les re-pondérations de l'indice CAC 40™ peuvent entraîner divers coûts de transaction ou de frottement. De même, le FCP ne pourra parfaitement reproduire la performance de l'indice CAC 40™ notamment en raison d'indisponibilité temporaire de certaines valeurs composant l'indice, ou de circonstances exceptionnelles qui auraient pour effet de provoquer des distorsions dans les pondérations de l'indice, ou en cas de suspension ou d'interruption temporaire de la cotation des valeurs composant l'indice.

3. Risque de perte du capital investi, le capital initialement investi ne bénéficiant d'aucune garantie. La performance de l'indice CAC 40™ peut être négative.

4. Risque de contrepartie : le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments. Le risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme est limité à tout moment à 10 % de l'actif net du FCP par contrepartie.

5. Risques liés à l'absence d'appels d'offres : La société de gestion ne s'est pas engagée sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence de la contrepartie de l'instrument financier à terme de gré à gré qui permet au FCP de réaliser son objectif de gestion. Cette contrepartie est Société Générale.

SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL DE L'INVESTISSEUR TYPE

Le FCP est ouvert à tout souscripteur (personnes physiques et personnes morales).

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer aux marchés actions et plus particulièrement à l'évolution de l'indice CAC 40™.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de vos besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

INFORMATIONS CONCERNANT LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

FRAIS ET COMMISSIONS

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises au FCP servent à compenser les frais supportés par le FCP pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
---	----------	-------------

Commission de souscription non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum Néant pour les ordres reçus par ING Direct
Commission de souscription acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	2% maximum Néant pour les ordres reçus par ING Direct
Commission de rachat acquise au FCP	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET DE GESTION

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du prospectus simplifié.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	2.95% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement.

Le FCP investira directement dans des OPCVM dont les frais de gestion ne dépasseront pas 0,50 % TTC par an de l'actif net par OPCVM et pour lesquels aucune commission de rachat ou de souscription ne sera prélevée.

Aucune commission de mouvement ne sera prélevée sur le FCP.

COMMISSIONS EN NATURE

Lyxor International Asset Management ne reçoit ni pour son compte propre ni pour le compte de tiers de commissions en nature.

REGIME FISCAL

FCP éligible au PEA. Le FCP pourra servir de support de contrat d'assurance vie libellés en unités de compte.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et centralisées au Département des Titres et de la Bourse de la Société Générale chaque jour ouvrable avant 13 h (heure de Paris) et seront exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Les demandes de souscriptions et de rachats reçues par ING Direct chaque jour ouvrable avant 9h00 (heure de Paris) seront exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Les souscriptions et les rachats pourront être effectués en millièmes de parts.

Etablissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :

ING DIRECT – 201, rue Carnot – 94120 Fontenay-sous-Bois – FRANCE.

Etablissement en charge de la centralisation des souscriptions et rachats :

SOCIETE GENERALE – 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes – FRANCE.

DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Dernier jour de calcul de la valeur liquidative du mois de novembre.

AFFECTATION DES RESULTATS

FCP de capitalisation. Le FCP ne distribuera donc pas de revenu.
Comptabilisation selon la méthode des coupons encaissés.

DATE ET PERIODICITE DE CALCUL DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

La valeur liquidative sera calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés au sens du Code du travail français ainsi que du calendrier de fermeture de la Bourse de Paris sont listés.

LIEU ET MODALITES DE PUBLICATION OU DE COMMUNICATION DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

Au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, Cours Valmy - 92800 Puteaux - FRANCE.

La diffusion de ce prospectus simplifié, et l'offre ou l'achat des parts du FCP peuvent être assujettis à des restrictions dans certains pays. Ce prospectus simplifié ne constitue ni une offre ni un démarchage sur l'initiative de quiconque, dans tout pays dans lequel cette offre ou ce démarchage serait illégal, ou dans lequel la personne formulant cette offre ou accomplissant ce démarchage ne remplirait pas les conditions requises pour ce faire ou à destination de toute personne à laquelle il serait illégal de formuler cette offre ou qu'il serait illégal de démarcher. Les parts du FCP n'ont pas été et ne seront pas offertes ou vendues aux Etats-Unis pour le compte ou au profit d'un citoyen ou résident des Etats-Unis.
Aucune autre personne que celles citées dans ce prospectus simplifié n'est autorisée à fournir des informations sur le FCP.
Les souscripteurs potentiels de parts du FCP doivent s'informer des exigences légales applicables à cette demande de souscription, et de prendre des renseignements sur la réglementation du contrôle des changes, et le régime fiscal respectivement applicables dans le pays dont ils sont ressortissants ou résidents, ou dans lequel ils ont leur domicile.

DEVISE DE LIBELLE DES PARTS

Euro.

DATE DE CREATION

Ce FCP a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 octobre 2002. Il a été créé le 29 novembre 2002.

VALEUR LIQUIDATIVE D'ORIGINE

La valeur liquidative d'origine est de 100 EUR par part le 29 novembre 2002.

Une division de la part est intervenue le 14 janvier 2003 afin que la valeur liquidative du FCP soit égale au cours de clôture de l'indice CAC 40 constaté le jour de Bourse précédant la date d'établissement de cette valeur liquidative, divisé par 100 et multiplié par 1 EUR. La valeur liquidative du 14 janvier 2003 est de 31.69 EUR suite à cette division.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet du FCP et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy - 92800 Puteaux - FRANCE.
e-mail: contact@lyxor.com

Toute demande d'explication peut également être faite au travers du site Internet www.lyxor.fr.

Date de publication du prospectus : 08/09/2011

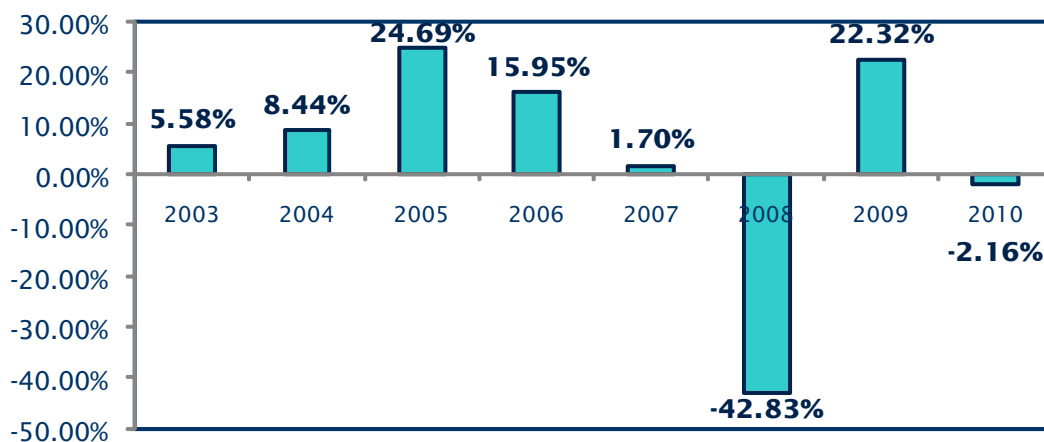
Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE STATISTIQUE

Performances de l' OPCVM au 31/12/10

Performances annuelles



La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient pas compte des éléments de revenus distribués.

Performances Annualisées	1 an	3 ans	5 ans
ING DIRECT CAC 40	-2.16%	-11.88%	-4.20%
CAC 40	-3.34%	-12.23%	-4.43%

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Elles ne sont pas constantes dans le temps.

CAC 40 Depuis le 22 mars 2004, la performance de l'indicateur de référence est celle des cours de clôture du CAC 40. Auparavant, la performance suivie était celle des cours d'ouverture du CAC 40.

PARTIE B FRAIS

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 30/11/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	2.50%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement,	- %
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur.	-%
Autres frais facturés à l'OPCVM	- %
Ces autres frais se décomposent en :	
- commission de sur-performance	- %
- commissions de mouvement	- %
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	2.50%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici,
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs,
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 30/11/2010

Le taux de rotation du portefeuille actions a été de 18.55 fois de l'actif net moyen; les opérations sont comptabilisées en frais inclus, les frais ne sont pas différenciés sur un compte dédié dans la comptabilité de l'OPCVM.

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	100.00 %
Titres de créance	100.00 %

